

POURQUOI UNE ASSOCIATION ?

L'association «Vent d'orage » a été créée selon la Loi 1901 afin de protéger le cadre de vie des habitants du bocage. De ce fait, elle s'oppose au projet éolien de Martinet et environs .

Elle s'engage à agir auprès des autorités publiques et juridiques si besoin, pour que ce projet soit purement et simplement enterré. Plus le nombre d'adhérents sera important, plus notre association aura du poids face aux décideurs.

SOUTENEZ NOTRE ACTION :

EN ADHÉRANT À L'ASSOCIATION VENT D'ORAGE en tant que (au choix) :

- membre de soutien
- membre actif
- membre bienfaiteur

Nous acceptons 1 seule cotisation par foyer pour plusieurs membres.

Règlement à l'ordre de l'Association Vent d'Orage

Adresse : 8 route Saint Georges Les échoignes 85150 Martinet

ventdorageassociation@gmail.com

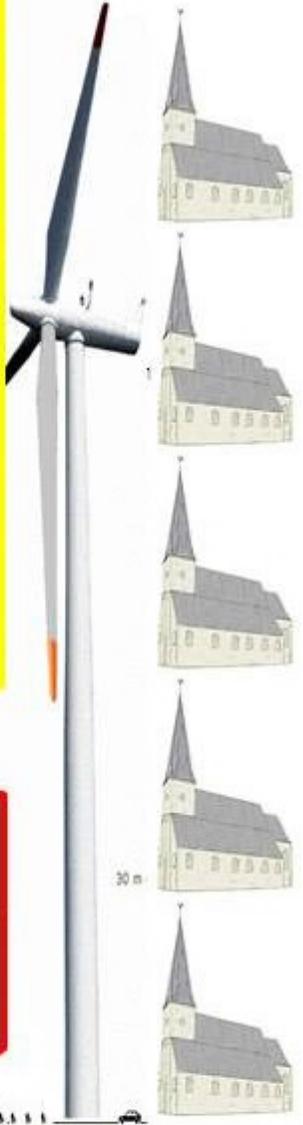
② EN SIGNANT UNE PÉTITION CONTRE CE PROJET Nous devons faire comprendre au Préfet de Vendée qu'il doit refuser de signer le permis de construire du projet d'implantation d'éoliennes aux Sarrazins en tant que garant de la tranquillité publique et pour le développement et d'aménagement d'un territoire équilibré.

Un témoignage important la presse en parle : nouvelle république (deux sèvres)

C'est intenable. On ne peut plus dormir dans cette chambre. Philippe Derey-Viaud a perdu toute tranquillité dans sa maison à la campagne, à La Chapelle-Gaudin, il y a un peu plus d'un an. (*). Paradoxe : « En tant que conseiller municipal de la commune, j'avais voté pour ce projet ». Mais ensuite, l'habitant a vite déchanté. « Nous avons été trompés par les photos. Les perspectives étaient faussées par rapport à la réalité. Les notions étaient très vagues ».

Qui veut habiter au pied d'éoliennes
Quelle dynamique apporter à un bourg qui subit un tel projet ?
La mort d'un village!

Mobilisation contre un parc éolien sur la commune de Martinet en Vendée



UN PARC EOLIEN INDUSTRIEL DEVANT CHEZ VOUS!



QUOI ?

Un parc de 3 éoliennes d'une hauteur de 150m (pales comprises) (soit 5 fois la hauteur de l'église de Martinet)

OÙ ?

À Martinet, en territoire limitrophe de Beaulieu

QUAND ?

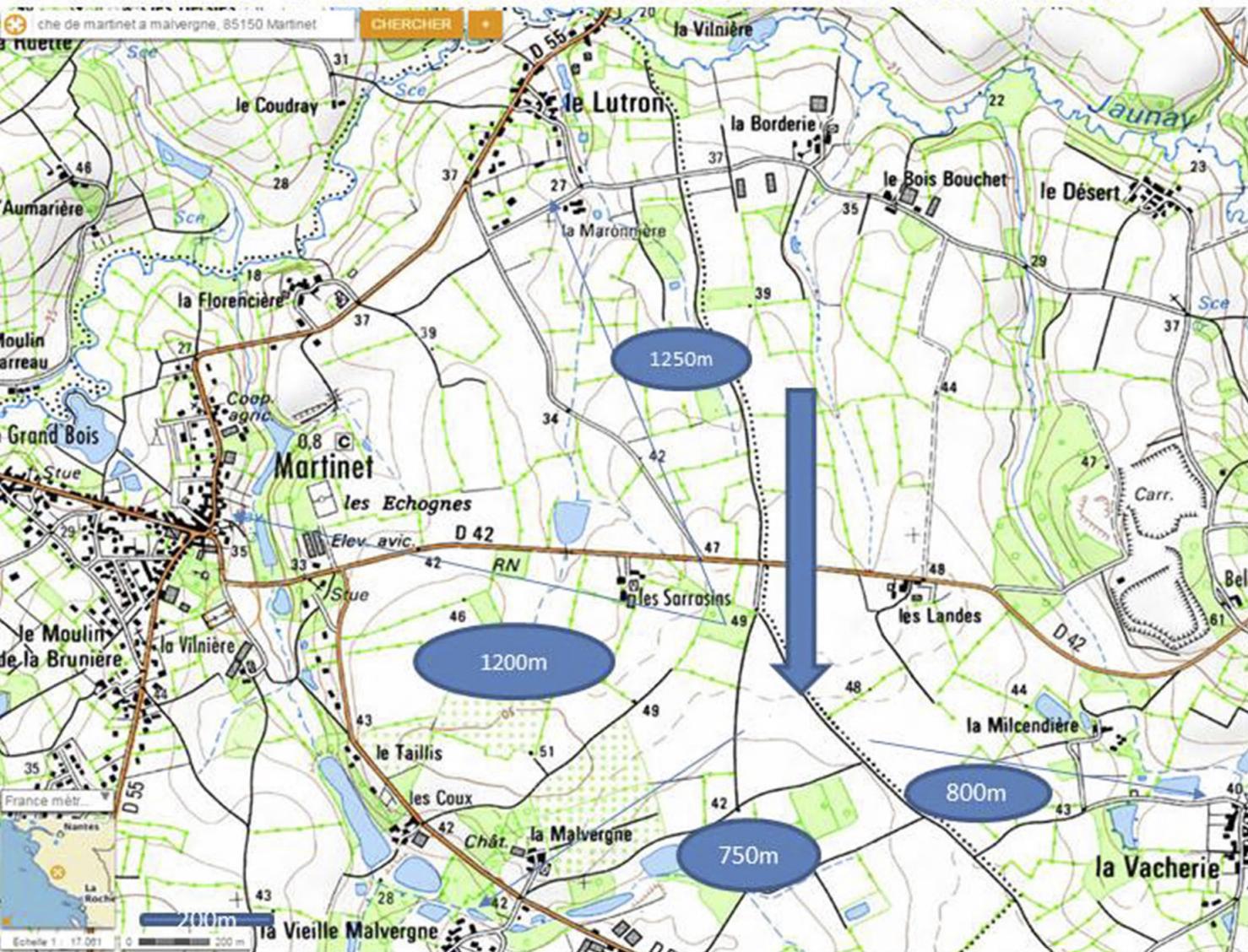
Les études ont déjà démarré sans concertation.

QUELLES NUISANCES ?

De nombreux riverains de sites éoliens industriels (même à plus de 2km) témoignent de troubles:

- **Nuisances sonores insupportables : un bruit continu et vibrant**
- **Nuisances visuelles de jour et de nuit (lumières clignotantes)**
- **Défaillance de la réception TV**
- **Troubles du sommeil de longue durée**
- **Dévalorisation du paysage et du patrimoine**
- **Dévalorisation de l'immobilier pour les riverains**

PROJET D'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DES SARRAZINS



ADHESION

A L'ASSOCIATION Vent d'Orage

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP-Ville : _____

Mail : _____

J'adhère à l'association en tant que :

membre bienfaiteur (cotisation 10€)

membre de soutien (cotisation 5€)

membre actif (cotisation 1€)

Soit ____ cotisation(s) pour ____ membre(s)

MONTANT TOTAL : _____ €

Signature : _____

Règlement en espèces
 par chèque à l'ordre de l'association
Vent d'Orage

Adresse : 8 route de Saint Georges
Les échoignes 85150
Martinet

ventdorageassociation@gmail.com

<http://www.ventdorage.toile-libre.org>



La distance minimale autorisée vis à vis des habitations est de 500m. Mais la distance recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé est d'un 1,5km minimum. Pourquoi cette différence ?



Les éoliennes :

- c'est moche
- c'est cher
- et en plus, ça ne sert à rien !